

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/022 DU 23 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS SOCIAUX

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/121 du 24 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Permanent :

Ir. Egide NIJIMBERE.

Article 2 : Est nommé Assistant du Ministre :

Monsieur Théophile NDARUFATIYE.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 janvier 2021

Evariste NDAYISHIMIYE. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

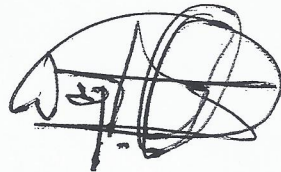


LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

**LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS
SOCIAUX,**



Dr. Déogratias NSANGANIYUMWAMI.